

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2643)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 44

présenté par
M. Roussel

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer à la seconde occurrence du mot :

« la » ;

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel